

L'anxiété à l'heure du covid-19

Spécialisée dans la défense des salariés de l'arsenal exposés à un risque sanitaire en raison de leurs conditions de travail, l'Asava regarde avec attention les conséquences que la propagation du coronavirus pourrait avoir. Qu'il s'agisse de « fibre tueuse » ou de virus, ce qui intéresse l'Asava, c'est le caractère professionnel de l'exposition et la responsabilité des employeurs. « Pour l'instant, les statuts de notre association limitent son champ d'action à l'amiante, précise Gérard Lojewski.

Nous sommes cependant attentifs à ce qui se passe et si quelqu'un vient nous voir parce qu'il a été touché par le virus en raison de son activité professionnelle, nous saurons le conseiller et le mettre en contact avec nos avocats. On lui recommande déjà de prévoir attestations et certificat médical. »

Par ailleurs, comme les victimes de l'amiante sont particulièrement fragiles au niveau pulmonaire, l'Asava multiplie bien sûr les mesures de précaution.

Incendie de la *Perle* : des questions en suspens

VM du 25 juin 2020

Y avait-il de l'amiante dans le sous-marin *Perle* ? Son incendie a-t-il provoqué des dégagements de fibres dans l'atmosphère de la rade ?

Pour l'instant, l'Asava le regrette, elle a plus de questions que de réponses à propos du panache de fumée qui a percé le ciel de

Toulon, dernièrement. Ce que constate simplement l'Asava avec inquiétude, c'est que le navire a été mis à l'eau en 1993 et donc construit longtemps avant l'interdiction d'utilisation de l'amiante (1997). Sans disposer de certitude, mais en bons connaisseurs du secteur, les anciens sala-

riés de l'arsenal avouent qu'ils seraient surpris qu'aucun élément (isolation ou peinture) ne contienne de l'amiante. Du coup, ils militent pour que des analyses indépendantes permettent rapidement de voir clair dans ce que la fumée a rejeté dans l'atmosphère.